



**Assemblée générale du TURLg
Réunion du 29 juin 2009**

Présents : Robert Germay, Eveline Orban, Alain Chevalier, Dominique Donnay, Michèle Potier, David Homburg, Julien Legros, Romain Parizel, Karin Jadoul, Olivier Moreau, Marco Pascolini, Martine Waxweiler, Patrick Antoine, Pascal Renard

Excusés : Mélanie Homburg, Bernard Lapiere, Yvonne Charlot, Denis Renard, Pierre Wathelet, Benoit Cottin, Denis Renard.

Absents : Rachid Bellitir, Christelle Burton, Svetlana Milosavlevic, Alban Bourrier, Christophe Bral, Constance Michallek.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 30 juin 2008**
- 2. Approbation des comptes 2008**
- 3. Décharge aux administrateurs**
- 4. Enregistrement de nouveaux membres**
- 4bis. Renouvellement des mandats des administrateurs.**
- 5. Bilan de la saison 2008-2009**
- 6. Programmation 2009-2010**
- 7. Information sur le budget de fonctionnement du TURLg**
- 8. Information sur les activités du Conseil d'Administration**
 - a. Réalisations en 2008-2009**
 - b. Ouverture des réunions de CA aux membres de l'ASBL**
 - c. Projets en 2009-2010**
 - d. Réunions de CA élargi aux chefs de projets**
 - e. Reconduction des contrats des directeurs**
- 9. Représentation de l'Université de Liège au sein de l'ASBL**
- 10. Divers**
 - a. Confusion entre les fonctions d'animateur et de chef de projet**
 - b. Modification des ateliers par Philippe**
 - c. Chefs de groupes membres de l'ASBL**
 - d. Évaluation du travail de l'animateur**
 - e. L'esprit TURLg**
 - f. Implication dans les groupes**
 - g. Gestion du temps**
 - h. Formation des chefs de projets**

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 30 juin 2008

Après correction, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes 2008

Les comptes 2008 présentent un bénéfice de cumulé de 30.000 euros.

Il n'y a pas de réduction substantielle des frais postaux, car le travail de mise à jour des envois postaux n'a pas été mis en place dans l'année écoulée. Des stagiaires ont été chargés de cela pour l'année à venir.

Les frais de gestion de l'ASBL ont diminué, car l'engagement de Dominique lui permet de s'occuper de cette tâche, ce qui libère le TURLg d'une part des prestations de Baudouin. Par ailleurs, Denis Renard a été déchargé de la gestion du site. Celle-ci doit être remise entre les mains du bureau afin de réduire les délais de mise à jour.

Les tournées de 2008 ont été beaucoup plus coûteuses que celles des années précédentes. Par contre, l'ASBL a moins de dépenses d'accueil, étant donné les désistements de cette année.

Le problème des factures non-réclamées, évoqué lors des précédentes AG, a été réglé cette année.

La subvention de 32.500 euros de l'Université a été ramenée à 30.000 par les autorités universitaires. Cette décision prendra effet dès 2009. Les demandes de subsides doivent être faites au mois d'octobre, qui est le mois d'établissement des budgets. Il y a un vrai problème de communication avec le décanat à ce niveau. Le CA s'engage à se mettre en rapport avec le décanat et à demander une augmentation des subsides au mois d'octobre.

La cafétéria est toujours en déficit, mais les mesures ont été prises pour 2009. On verra les résultats.

3. Décharge aux administrateurs

Décharge est accordée aux administrateurs à l'unanimité.

4. Enregistrement de nouveaux membres

4bis. Renouvellement des mandats des administrateurs.

Le mandat des administrateurs touche à sa fin, le CA se représente dans son ensemble. Il n'y a pas d'autres candidatures. Le CA est donc reconduit dans ses fonctions.

5. Bilan de la saison 2008-2009

Un document récapitulatif est communiqué aux membres de l'AG, il est joint en annexe au présent PV.

6. Programmation 2009-2010

Les membres de l'AG sont invités à se référer au programme du TURLg.

7. Information sur le budget de fonctionnement du TURLg

Le retard quant à la présentation des comptes a été résorbé. Il reste maintenant un travail à faire pour établir un budget prévisionnel permettant un suivi mensuel du budget en CA. Le bureau envisage d'investir les sommes nécessaires pour donner ce dernier coup de collier. La nouvelle secrétaire du TURLg sera impliquée dans ce travail.

L'engagement d'une secrétaire à temps plein a été refusé par l'administration centrale, sur base de déclaration des secrétaires ayant travaillé au TURLg, qui auraient déclaré y être sous-

employées. Ceci peut être dû au profil des secrétaires et à la courte durée de leur engagement. Des problèmes de communication avec Philippe Héroufosse ont aussi été mis en évidence par les secrétaires. Il convient donc d'augmenter la charge de la secrétaire à mi-temps qui travaille pour le TURLg, ainsi que de lui permettre de travailler en autonomie par rapport à Philippe. Par ailleurs, il faudrait instaurer pour elle une routine plus régulière et être plus exigeant quant à la qualité de son travail. L'université propose que le mi-temps de secrétaire soit complété sur les fonds du TURLg. Une étude de coût est en cours. L'université propose aussi de verser les fonds nécessaires à l'engagement d'une secrétaire au TURLg plutôt que de l'engager sous statut ULg. Le CA se penchera rapidement sur la question de savoir quelle solution est préférable, tant au niveau de la pérennité de la charge qu'au niveau des finances de l'ASBL. Ils proposent de donner les sous et qu'on voie comment on les utilise. Il est plus facile de diminuer une subvention que de rayer un emploi. Qu'est-ce qui est le plus stable et le plus intéressant. Le CA se penchera sur la question très vite. Le 20 août à 9h, il faut recruter un mi-temps de secrétaire. Peut-être qu'en la mettant sur le compte de l'ASBL, il y aura peut-être moyen de compléter son mi-temps par des subsides... Il faut veiller à ce que la subvention soit indexée.

8. Information sur les activités du Conseil d'Administration

i. Réalisations en 2008-2009

D'une part, le CA est parvenu à imposer la mise en application quant à la limitation des activités des stages et des ateliers afin de les empêcher d'empiéter sur les autres activités de l'ASBL.

Le CA a aussi ouvert le débat avec l'ULg quant au problème de la secrétaire déléguée au TURLg par l'université. (cf. point 7)

Enfin, le CA a augmenté la transparence et la communication au sein de l'ASBL, notamment en instituant des réunions régulières du CA avec les animateurs d'atelier et les chefs de projets.

j. Ouverture des réunions de CA aux membres de l'ASBL

Les réunions de CA sont ouvertes aux membres de l'ASBL. Dorénavant, la première partie des réunions sera ouverte à la discussion au CA. Les membres ont le droit de demander que des points qui les intéressent soient mis à l'ordre du jour dans le CA.

k. Projets en 2009-2010

Lors de la saison prochaine, le CA travaillera à la mise en place du poste de secrétaire, et tentera d'affermir ses rapports avec l'alma mater.

l. Réunions de CA élargi aux chefs de projets

Une fois tous les trois mois, des réunions sont ouvertes à tous les chefs de projets. La présence de ces derniers à ces réunions est vivement souhaitée.

m. Reconduction des contrats des directeurs

Alain et Dominique ont été prolongés dans leurs fonctions, avec un changement de statut. Ils dépendent maintenant du décanat.

9. Représentation de l'Université de Liège au sein de l'ASBL

Etant donné les liens organiques étroits qui lient l'ASBL et l'Université de Liège, il est proposé par le CA d'approuver le principe de l'admission de l'ULg en tant que membre *de*

facto de l'assemblée générale. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. Cette disposition nécessite une modification des statuts, qui sera présentée lors d'une AG extraordinaire à venir.

10. Divers

a. Confusion entre les fonctions d'animateur et de chef de projet

Il semble essentiel au CA que les fonctions d'animateur d'atelier et de chef de projet restent bien distincts. Or, les activités entreprises dans certains ateliers pour adultes rapprochent parfois ceux-ci des projets, et le fait que certaines productions d'ateliers aient trouvé leur place dans le programme de l'année augmente la confusion entre les deux statuts.

L'un des problèmes causés par celle-ci est celui de la rémunération : les animateurs sont payés, alors que les chefs de projets sont bénévoles. Si un animateur décide de monter un projet pour être présenté dans le programme de l'année, il peut le faire dans le cadre des projets, et bénévolement, comme les autres chefs de projet. Par ailleurs, il semble important au CA de ne pas donner aux participants l'idée qu'un atelier est un « projet en un an », ce qui déforçerait les projets. Le CA a donc décidé de cerner clairement le statut d'animateur et de cadrer les activités des ateliers afin de clarifier la distinction.

Le fait d'organiser les ateliers pour adultes en soirée, aux mêmes heures que les projets, a été interdit par le CA pour des raisons de gestion des locaux. Si les ateliers pour adultes ne peuvent se faire que dans ces horaires-là, le CA se déclare prêt à les annuler, voire à proposer d'organiser plutôt des ateliers pour adultes destinés aux étudiants de communication. Le fait d'organiser les projets en un an est aussi envisagé, mais cela poserait de gros problèmes de logistique (cf. quelques propositions au point g – si vous le trouvez !).

b. Modification des ateliers par Philippe :

Julien se plaint d'un changement imposé par Philippe au niveau des ateliers. Le CA travaille à cadrer ce dernier. Le coup de force de Philippe visant à imposer un atelier pour adultes le mardi soir a été empêché par le CA.

c. Chefs de groupes membres de l'ASBL

Est-il obligatoire que les chefs de groupes soient tous membres de l'ASBL ? Cela risque de poser des problèmes au niveau du quorum. Le CA tient à ce que les chefs de projets soient membres, car cela les force à une certaine implication dans l'ASBL. L'obligation est donc maintenue.

d. Évaluation du travail de l'animateur :

La mise en place de cette évaluation fait partie du cadre que le CA fixera pour la fonction d'animateur.

e. L'esprit TURLg

L'idée de créer des débats sur les spectacles du TURLg est relancée. Robert est preneur, mais il semblerait que cela manque de demande réelle.

Il est aussi proposé de demander aux chefs de projet de rentrer un dossier construit avant d'avoir le droit de lancer un travail. Etant donné que tous ne sont pas égaux dans la présentation de leur dossier, Alain n'aime pas cette idée. Il reconnaît cependant qu'il faudrait suivre de plus près le processus de création des pièces.

f. Implication dans les groupes.

Patrick propose de rappeler aux chefs de projets de rendre les participants de leurs groupes plus réguliers. Il insiste pour que les gens viennent voir ce que font les autres. Il faut que les personnes impliquées dans les projets soient actifs dans toutes les activités, y compris les bars et la publicité.

g. Gestion du temps :

Voici quelques propositions permettant de gérer différemment le timing des projets au TURLg. Il serait possible de lancer des projets au printemps, avec des projets qui se feraient sur un an. Il est également envisageable de quadrimestrialiser le lancement des projets. Il est également faisable de travailler avec les nouveaux de manière plus intensive quand ils sont disponibles (septembre-décembre et février-avril), avec des relâches aux périodes d'examen et de vacances qui influenceraient moins la qualité du travail.

h. Formation des chefs de projets

Une autre proposition serait de créer un atelier « chef de projet » avec une présentation du résultat à la fin de l'année. Il est également possible de mettre en place une « semaine des chefs de projets », une sorte de stage d'une semaine où ces derniers seraient formés à « l'esprit TURLg ». Il est également envisageable de donner à ces séances d'échange la forme de modules. Renaud annonce aussi qu'il serait prêt à former les chefs de projets aux possibilités techniques du plateau. Le CA réfléchira à la mise en place de ces échanges.

La séance est levée à 22h28.